



Syndicat C.G.T. Michelin -Vannes

INFORMATION AU PERSONNEL HALTE A LA REPRESSION ET A LA DISCRIMINATION SYNDICALE

Une nouvelle fois, un représentant CGT, élu du personnel est sous la menace d'une sanction arbitraire par la direction.

Notre camarade Claude JEGAT est élu du personnel et représentant syndical pour notre organisation sur le site de Vannes.

Les faits évoqués pour sanctionner et tenter une procédure de licenciement ressemble à une machination et un coup monté de toutes pièces par la Direction avec la complicité du Secrétaire du Comité d'Entreprise, Mr ALOS.

Un différent oppose depuis plusieurs mois ces deux derniers. En rappel, il faut savoir qu'un engagement a été pris en réunion officielle du 23 avril 2010 au C.E. pour régler M.JEGAT de ses frais de stage de formation syndicale dans les 48 heures. Or, de sa propre initiative, M ALOS n' a pas respecté les engagements pris au C.E. sous prétexte d'une note sans TVA à laquelle la CGT n'est pas assujettie.

Le 3 juin dernier, M. JEGAT s'est rendu une énième fois au bureau du Secrétaire du Comité d'Entreprise, afin de réclamer son dû.

Une nouvelle fois, Celui-ci a refusé de tenir ses engagements. Il s'est emporté et a insulté M.JEGAT, allant jusqu'à le bousculer et lui cracher à la figure en déclarant "frappe moi". Notre camarade a répondu "je ne tomberais pas dans ta provocation !".

Quelques dizaines de minutes après ces faits, M.JEGAT rencontre en sortant du local syndical le chef du personnel (comme par hasard) qui lui demande de le suivre dans son bureau, « il a quelque chose à lui dire ». Il a eu vent de l'altercation et demande à M.JEGAT sa version. Celui ci répète ce que nous venons de relater. A la fin de cet entretien, M. LE BLED, Chef du Personnel, veut lui remettre une lettre déjà toute prête, de mise à pied conservatoire avec convocation à un entretien préalable. M.JEGAT refuse car il pense à juste titre être jugé et condamné a priori. Sa parole n'a évidemment pas la même valeur aux yeux de la direction que celle du secrétaire du C.E.

Le complot apparaît prémédité, il s'agissait simplement d'attendre le moment opportun.

Encore une fois, c'est la CGT qui est visée. Cela s'additionne à ce qui s'est passé à Le Puy, Cholet, Roanne, Bassens, Paris, Euromaster,... et à la discrimination organisée et entretenue à l'encontre de la CGT et de ses militants dans l'ensemble du Groupe au plus haut niveau de l'entreprise.

Il est vrai que les élections représentatives approchent et certains craignent pour « leur fauteuil doré » ?

Il est vrai aussi que les suppressions d'emplois, la politique de bas salaires, de pressions sur les personnels pour tenir les objectifs de rentabilité rencontrent une opposition grandissante chez les salariés.

La CGT et ses militants sont toujours en avant pour porter les revendications des salariés sans compromission et c'est gênant pour nos directions.

La CGT serait à éliminer de l'entreprise par tous les moyens. Une méthode employée partout et qui fait penser qu'il s'agit d'une directive de l'entreprise.

Nous sommes bien placés pour dire qu'il n'y a pas de dialogue social, ni de place pour de véritables négociations dans cette entreprise. L'affaire JEGAT le démontre une nouvelle fois.

Notre camarade est convoqué à un entretien préalable en vue d'une sanction pouvant aller jusqu'à son licenciement le Vendredi 11 juin 2010 à 10 h 00

Le syndicat C.G.T. appelle les salariés présents sur le site à un rassemblement de protestation contre la répression et de soutien à notre camarade Claude JEGAT à 9 h45 le 11 juin devant les bureaux de SP.

Vannes, 10 juin 2010.